



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de Londinières n°2026_050

L'an deux mille vingt-six, le **22 septembre** à vingt heures s'est réuni le conseil de la communauté de communes de Londinières à Smermesnil.

Sous la Présidence de Mme Armelle Biloquet.

Objet :Representant Commission Consultative Paritaire de l'énergie (CCPe)

Nombre de Membres :

En exercice : 33

Présents : 28

Absents :

Absents excusés : 5

Pouvoirs :0
 Votants :28

Pour :28
 Contre :
 Abstention :

Secrétaire de séance :

M. Bruno Grandsire

BAILLEUL-NEUVILLE	Mme LAFORETS Catherine
BAILLOLET	Mme LERMECHAIN Maryse
BURES-EN-BRAY	M. LÉVÊQUE Jacky Abs ex, M. CARMENT Pascal
CLAIS	M. LEBORGNE Vincent, Mme CAMENISCH Sabine
CROIXDALLE	M. MARTEL Jean-Paul, M. FOURAY Michael
FRÉAUVILLE	M. MARTEL Christian
FRESNOY-FOLNY	M. CARPENTIER Laurent, Mme TAILLEUX, M. DUPUIS François Abs ex, Mme LAFOLIE Nicole
GRANDCOURT	M. JACOB Patrice, M. CARBONNIER Romain
LONDINIÈRES	Mme BILOQUET Armelle, M. DOUVILLE Dominique, Mme MARTEL Régine, M. RIMBERT Matthieu, Mme FREVILLE Florine, M BRETON Gauthier, M FOUCOUT Marc Abs ex
OSMOY-SAINT-VALERY	M. LECAVELIER Mickael, Mme PIQUET Ludivine
PREUSEVILLE	M. VASSARD Hervé
PUISENVAL	M. DELESTRÉES David
SAINTE-AGATHE D'ALIERMONT	M. PEPIN Martial, M. MOREL Jean-Marc Abs exc
SAINT PIERRE DES JONQUIERES	Mme BILLER Bénédicte
SMERMESNIL	M. GRANDSIRE Bruno, Mme DESBUREAU Régine
WANCHY-CAPVAL	M. TAFFIN Guy, Mme PLAIDEAU Delphine Abs ex

Délibération transmise en Sous-Préfecture et ayant fait l'objet des formalités de publicité – certifiée exécutoire, la Présidente

Madame la Présidente informe le Conseil communautaire que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime (SDE76) a sollicité la Communauté de Communes de Londinières afin de procéder à la désignation de son représentant au sein de la Commission Consultative Paritaire de l'énergie (CCPe). Cette commission, prévue par l'article L. 2224-37-1 du Code général des collectivités territoriales, a notamment pour objet de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter les échanges de données. À la suite du renouvellement des élus en 2026, chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre concerné doit désigner un délégué parmi ses élus communautaires pour siéger au sein de cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- de désigner **M. Mickal LECAVELIER** en qualité de représentant de la Communauté de Communes de Londinières au sein de la **Commission Consultative Paritaire de l'énergie (CCPe)** ;
- d'autoriser Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Présidente,

BILOQUET Armelle

